

Lettre ouverte
à Madame Canto-Sperber, Directeur de l'Ecole normale supérieure,
et à Monsieur Mallet, Président du Conseil d'administration de l'Ens

Madame la Directrice, Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance, par nos élus, du vote au Conseil d'administration du 16 octobre instaurant des frais de bibliothèque, et en fixant les montants.

Nous tenons à vous faire part de notre étonnement et de notre incompréhension face à vos décisions concernant les faits suivants

- avoir fait voter ces textes sans débat
- avoir présenté en séance des documents très éloignés des différentes pistes qui vous ont été présentées en juin 2006 par le groupe de travail qui, depuis deux ans, a réuni bibliothécaires, membres du conseil des Sages (archicubes, enseignants, « autorisés »), directeurs adjoints et Secrétaire générale, auxquels se sont joints au printemps 2006 des élus élèves et enseignants du CA

Nous ne comprenons pas la logique de la tarification votée qui, avec un montant particulièrement prohibitif et discriminatoire de 200 euros pour les lecteurs autorisés par exemple, semble être en parfaite contradiction avec la politique d'ouverture prônée depuis deux Contrats quadriennaux et encore inscrite dans le Contrat quadriennal 2006-2009.

Si l'instauration de frais d'inscription, comme il en existe dans de nombreuses bibliothèques, ne nous paraît pas devoir être rejetée dans son principe, la précipitation avec laquelle cette tarification inconcevable (il suffit de la comparer avec les tarifs de la BnF, qui s'échelonnent entre 3,30 et 53 €) a été décidée nous semble en revanche avoir gâché les efforts de négociation destinés à préparer une mesure sans précédent dans l'histoire séculaire de nos bibliothèques. Ce procédé ne rend pas justice aux efforts déjà consentis par nos lecteurs : dons représentant environ ¼ des acquisitions, importante mobilisation lors de l'inondation de l'été 2003 pour la participation au paiement des restaurations, « adoption » des livres à relier ...

De plus, nous nous interrogeons sur l'argumentation de la contrainte budgétaire pour justifier une mise à contribution outrancière des lecteurs. **En effet, grâce au succès de vos négociations, Madame la Directrice, le budget de l'Ecole est en nette hausse, comme vous nous l'avez annoncé à diverses reprises. Quels arbitrages font donc que le budget prévisionnel des bibliothèques doive baisser dramatiquement d'environ 50% ?** Pourquoi l'Ecole ne soutient-elle plus le fonctionnement de ses bibliothèques comme elle l'a toujours fait ?

Les bibliothèques sont engagées depuis dix ans dans une politique de modernisation (informatisation, accroissement du prêt, des horaires, des locaux...) qui seule lui vaut l'actuelle dotation quadriennale et qui est donc contractuelle. Les bibliothèques seront brutalement stoppées sur cette voie si les arbitrages budgétaires les condamnent à mettre fin aux contrats des collègues qui participent à cette modernisation, ainsi qu'à l'accueil du public. Elles risqueront paradoxalement de voir baisser la dotation quadriennale faute d'avoir tenu leurs engagements contractuels avec l'Etat.

Lors des dernières CPE (Commission paritaire d'établissement), nous avons attiré l'attention sur les besoins supplémentaires en personnel que réclamait la mise en service du NIR (1/3 d'augmentation de la surface de Lettres Ulm), et vous nous aviez rassurés, Madame la Directrice. Nous avons cru pouvoir nous attendre à une augmentation significative des moyens humains et financiers.

Si, à l'inverse de nos attentes, une forte régression budgétaire se confirme et si la diminution du personnel contractuel s'accroît, nous ne voyons pas comment il nous sera possible de continuer d'assurer les services aux lecteurs et d'en maintenir la qualité.

Madame la Directrice, Monsieur le Président, nous souhaitons très vivement que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration.

Fait le 8 novembre 2006.

Le Collectif des personnels des bibliothèques de Lettres Ulm-Jourdan